

## SOCIÉTÉ OTTOMANE DES MINES DE KARASSOU plomb, zinc

Les mines en Turquie<sup>1</sup>  
(*Bulletin du Comité de l'Asie française*, janvier 1902)

.....  
L'année dernière un Français a réussi à mettre en exploitation les mines de Karassou. Situées dans le village de Karassou, dépendant du caza de Kandra, dans le sandjak d'Ismidt, ces mines, d'une superficie de 545 hectares, sont exploitées par la Société anonyme ottomane des mines de Karassou, fondée en mai 1900 au capital de 3.200.000 francs. La distance à la mer est d'environ 25 km, mais l'absence d'une baie abritée rend nécessaire le transport des produits, par voiliers, à Héraclée, pour y être embarqués sur des vapeurs.

Les travaux ont été commencés il y a à peine un an ; ce gisement n'est donc pas encore suffisamment exploré ni connu. Il est certain, toutefois, que ces mines ont été exploitées par les anciens, dans une époque très reculée, puisque la calamine, cependant pure, dont ils ne connaissaient pas l'utilité et l'emploi, a été abandonnée par eux et se trouve dans les anciens travaux et même les déblais. Les anciens n'ont donc exploité que la galène qui se rencontre en même temps que la calamine dans ce gîte et les travaux actuellement poursuivis ne sauraient manquer d'être productifs.

---

(*Revue commerciale du Levant*, 30 juin 1902)

La Société anonyme ottomane des mines de Karassou. — Assemblée générale ordinaire du 13/26 juin 1902. Rapport du conseil d'administration et rapport du commissaire des comptes.

Nous avons lu avec un vif intérêt l'excellent rapport de notre compatriote M. T. Rouzaud <sup>2</sup>, ingénieur civil des mines, qui est administrateur délégué de la Société. Il permet d'avoir confiance en l'avenir.

---

SOCIÉTÉ OTTOMANE DES MINES DE KARASSOU  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 juillet 1906)

Les actions ordinaires et privilégiées de la Société ottomane des mines de Karassou seront, à dater du 26 juillet courant, inscrites à la cote du marché en banque au comptant.

---

<sup>1</sup> *Bulletin de la chambre de commerce française de Constantinople.*

<sup>2</sup> *Toussaint*, Joseph, Gaspard Rouzaud (Sem, Ariège, 21 mai 1861-Paris, 2 juillet 1912) : fils du conducteur principal des mines de Rancié. De son union avec Vassilia Barbarigo, une fille, Hélène, Anne (Constantinople, 1899), mariée en 1921 à Marseille avec Henri Ponsard. Ancien élève de l'École nationale supérieure des mines de Paris. Chef d'exploitation aux Usines du Laurium (le Laurium grec)(1891). On le retrouve à la Balia-Karaidin et aux Mines de Kassandra. (Corinne Krouck.)

Cette société a pour objet l'administration et l'exploitation des mines de plomb argentifère et de zinc, ainsi que de mines et minerais y mélangés et ayant de l'analogie avec ces métaux, situées dans le village de Karassou, dépendant du Gaza de Kandra (Sandjak d'Ismidt), et concédées par firman impérial en date du 31 mai 1313 (1897).

Le colonel Suréya Bey et Moustafa-Fadil Effendi, auxquels a été transférée la concession accordée par le Gouvernement impérial à Hadjl Hafez Mehmed Nourri Effendi d'Aïdin, ont apporté à la société cette concession avec tous les droits, privilèges et avantages y attachés ou en dérivant, ainsi que les travaux, bâtiments, meubles et matériel existant à l'époque libre de toutes dettes et charges, et la société est devenue titulaire et propriétaire de ladite concession, et se trouve substituée à tous les droits et obligations des concessionnaires. Remise a été faite par eux à la société de tous les firmans, conventions, actes et documents quelconques concernant la concession.

La concession a une étendue de 550 hectares environ ; elle est située à 11 ou 12 kilomètres du littoral de la mer Noire et une route carrossable, qui existait déjà avant la mise en exploitation des mines, a fourni dès l'origine une solution au moins provisoire du problème du transport et de l'embarquement des minerais. Les mines ont été, dans l'antiquité déjà, exploitées par les anciens qui avaient pour but l'extraction du plomb et n'ont utilisé qu'accessoirement la calamine (minerai de zinc) que l'on retrouve actuellement presque intacte ; d'ailleurs, les procédés modernes permettent de traiter comme minerai pauvre les scories considérées comme épuisées par les anciens ; 16.625 tonnes ont ainsi été traitées en 1904. Là n'est pas d'ailleurs la partie la plus intéressante du programme de la société qui compte surtout pour l'avenir sur le rendement des parties de la mine que les anciens se sont trouvés dans l'impossibilité d'atteindre.

La société a été constituée sous la forme anonyme à Constantinople en 1900, en conformité de l'iradé Impérial promulgué à la date du 27 janvier/8 février 1892.

Le capital social, primitivement fixé à 3.200.000 francs et divisé en 12.000 actions privilégiées et 20.000 actions ordinaires de 100 fr. chacune, a été porté, par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet/10 août 1904, à 4.000.000 de francs par la création de 8.000 actions ordinaires de 100 fr. chacune, et enfin, porté par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier/7 février 1906 à 4.800.000 fr. par la création de 8.000 actions privilégiées de 100 fr. chacune.

La modicité du capital social primitif n'a pas permis, au début, à la société de donner à l'extraction toute l'ampleur qu'elle aurait désiré et à laquelle elle n'a pu parvenir qu'une fois réalisées les augmentations que nous venons de rappeler ; les résolutions votées par l'assemblée extraordinaire du 28 juillet/10 août 1904 ont eu pour effet de permettre à la société de procéder à l'installation d'un atelier de préparation mécanique des minerais suffisant pour traiter journallement au moins 120 tonnes de minerai de lavage et de donner à ces travaux le développement reconnu nécessaire. La société s'était impartie un délai de 18 mois, expirant en mars 1906, pour mener ces travaux à bien et, dès le mois de décembre 1905, elle put parvenir à une production moyenne journalière de 111 à 129 tonnes par jour. Seulement, le coût des travaux ainsi effectués avait notablement dépassé les prévisions, tant en raison des difficultés rencontrées pour se procurer la main-d'œuvre spéciale qu'ils réclament que par suite des intempéries exceptionnelles subies par la société ; d'autre part, il lui restait quelques autres travaux à achever et c'est pourquoi fut réalisée, en vertu des décisions de l'assemblée extraordinaire du 25 janvier/7 février 1906, la dernière augmentation de capital, qui a mis la société en possession de toutes les ressources financières qui lui sont nécessaires.

La répartition des bénéfices doit se faire statutairement, de la façon suivante ; il est prélevé :

1° La somme nécessaire pour servir aux actions privilégiées un intérêt de 6 % du capital qu'elles représentent ;

2° La somme nécessaire pour amortir les dites actions privilégiées dans une période de 20 ans ;

3° 5 % pour constituer un fonds de réserve ;

4° La somme nécessaire pour servir aux actions ordinaires un intérêt de 6 % du capital qu'elles représentent. L'excédent est réparti dans les proportions suivantes : 12 % à répartir intégralement entre les membres du conseil d'administration ; 3 % à la disposition du conseil d'administration pour être réparti entre tous les employés de la société ; 85 % à toutes les actions à titre de dividende.

Lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du fonds social, le prélèvement en sa faveur sera suspendu. En cas d'insuffisance des produits d'une année, pour donner un intérêt ou dividende de 6 % par action. la différence peut être prélevée sur le fonds de réserve.

Le conseil d'administration est composé de MM. Th. A. Mavrogordato, président ; Suréya, vice-président ; Chukri Pacha ; Is. Fernandez <sup>3</sup> ; Habib Effendi Melhamé ; T. Rouzaud ; Alex. Spandony ; L. Zarifi.

Le siège social se trouve à Constantinople, Agopian Han, Galata.

Le service financier se fait à la Société Marseillaise, 4, rue Auber, à Paris.

---

#### Abonnements au timbre

*(L'Information financière, économique et politique, 31 octobre 1906)*

Société ottomane des mines de Karassou, ayant son siège à Constantinople, est, à partir du 26 juillet 1906, abonnée au timbre pour 48.000 actions, savoir 20.000 actions privilégiées, n° 1 à 20.000 et 28.000 actions ordinaires, n° 1 à 28 000, d'une valeur nominale de 100 francs.

---

#### Société ottomane des mines de Karassou

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 25 novembre 1909)*

On mande de Constantinople qu'un Syndicat au capital de fr. 5.000.000 vient d'être formé pour la reprise des affaires des mines de Karassou, en liquidation.

---

#### NOUVELLES FINANCIÈRES DE CONSTANTINOPLE

*(L'Information financière, économique et politique, 1<sup>er</sup> août 1911)*

.....

Pera, ce 28 juillet 1911.

Les mines de Karassou. — La dernière assemblée tenue à propos de cette société, a décidé de reporter à fin décembre le paiement du coupon des obligations, échéant au 1<sup>er</sup> juillet, pour permettre à la Société de trouver un moyen de ne pas être déclarée en faillite.

---

#### CORRESPONDANCE DE TURQUIE

*(L'Information financière, économique et politique, 28 février 1912)*

---

<sup>3</sup> Isaac Fernandez : ingénieur E.C.P., banquier à Constantinople, administrateur de la Banque de Salonique (1898-1929), président des Mines de Kassandra et des Mines de Balia-Karaïdin, administrateur de la Société ottomane, industrielle et commerciale de Salonique et des Mines de Karassou.

Constantinople, 28 juillet 1911.

.....  
Il est question de la dissolution définitive de la Société des Mines de Karassou, pour lesquelles on avait espéré, un moment, le succès de celles de Balia-Karaïdin, le même groupe se trouvant pour ainsi dire, à sa tête. Malheureusement, il n'en a point été ainsi, et beaucoup de capitalistes ont perdu de l'argent dans cette affaire. Les porteurs d'obligations et les porteurs de bons de cette Société vont se réunir, mercredi prochain, au siège social, à Galata, pour examiner avec le conseil d'administration la situation. C'est la dissolution ou la faillite qui y sera décidée très probablement, à moins que l'on ne donne encore un nouveau délai au conseil d'administration. Cependant, l'affaire en elle-même semble mauvaise, la mine n'ayant pas beaucoup de valeur.

---